

LA MFR RHONE
ALPILLES

AUX COTES DES
PERSONNES EN
SITUATION DE
HANDICAP



RELAJ HANDICAP

Pascale AUBRY

CONTACT

TÉLÉPHONE :
04 90 49 17 52

E-MAIL :
pascale.aubry@mfr.asso.fr

AVEC UN HANDICAP c'est Possible D'Etre en alternance à la MFR RHONE ALPILLES

Je suis en situation de handicap et souhaite devenir alternant, comment y parvenir ?

1/ vous rapprochez de votre conseiller CAP Emploi, Mission locale, Pole Emploi, et l'informer de votre souhait de formation en apprentissage. Il vous aidera a construire votre projet et vous accompagnera dans la recherche d'une entreprise d'accueil

2/ Faire reconnaitre votre handicap,

Si ce n'est pas encore le cas contacter la Maison Départementales des Personnes handicapées(MDPH) de son département de résidence afin d'obtenir sa RQTH (Reconnaissance de travailleurs handicapés)

3/ Etre admis dans la formation,

En validant un entretien avec le référent de classe, la chargée de mission, ou la direction, et en validant la signature d'un contrat d'apprentissage sur lequel la mention RQTH sera cochée pour bénéficier des aides aux entreprises.

RAPPEL DE LA LOI DU 11 FEVRIER 2005.

La loi «pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 Février 2005 précise que les entreprises de plus de 20 salariés, du secteur privé ou public sont tenues a une obligation d'emploi d'au moins 6% de personnes handicapées.

Ce que permet la loi en matière de Contrat de travail

- Allongement de la durée du contrat d'apprentissage peut être prévu.
- Accès à l'apprentissage sans limite d'âge

Une visite médicale d'embauche est obligatoire avant la prise de poste

Accompagnement et Aménagements en période de formation

- **Aménagements d'études** : Adaptation des documents, aide a la communication, aide à la prise de notes, Aide humaine mutualisé si notification MDPH
- **Aménagements des examens** : Temps majoré, aides a la prise de note, lecture des sujets a voix haute, reformulation, selon les notifications obtenus par les instances DRAAF ou Education Nationale

Accompagnement et Aménagements en période d'entreprise

- Diagnostic pour la mobilisation des aides
- Financement de matériel spécifique, aide humaine, aide aux transports et déplacement, aide financières pour l'apprenti et l'entreprise, Aménagements d'études :
- Ces Aménagements de la vie professionnelle sont réalisés avec :



- **ouvrir l'emploi aux personnes handicapées** Si votre entreprise est dans le secteur privé : www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation



- Si votre entreprise est dans le secteur public : www.fiphfp.fr
- **Pour info ou rappel, Ressources WWW.rhf-corse.fr**
Ressources au niveau du territoire PROVENCE